



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 18
 Date de convocation : 23 février 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 02 mars 2023
 --- o0o ---**

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES.

Étaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS.

Étaient absents : M. DELAS, Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°12

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Agenda 21 – Mobilisation Energétique – Programme Eclairage Public sur la Commune « Horaires »

Par une précédente délibération, notre commune avait adopté des horaires pour l'éclairage public sur le territoire communal. Lors du conseil municipal du mois d'octobre 2022, un débat s'est tenu sur « MOBILISONS NOUS POUR LES ECONOMIES d'ENERGIE ».

Suite à un groupe de travail, puis un examen en commission des travaux du dernier trimestre 2022, un arrêté municipal au titre des pouvoirs du maire, a détaillé les horaires de coupure et les zones concernées.

Les éclairages sont coupés dès 2023, de 23h à 6h du matin, dans les lotissements. Il faut préciser que les axes principaux restent éclairés, ou sur certains lieux des éclairages peuvent être éteints ou simplement diminués comme les allées marines.

Dénomination des rues	Poste n°	Coupure 23h - 6 h
RUE BERNARD CROUZAT	1	x
IMPASSE DE PECHUCQ	1	x
ROUTE DE PECHUCQ	1	x
IMPASSE DES CHATAIGNIERS	2	x
RUE DES LAURIERS	2	x

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



RUE DES PINS	2	X
ROUTE DE CARCARES	3	
RUE DU TREUILH	3	X
RUE DES BARCAYEM	4	X
RUE DU GENERAL DE GAULLE	4	
CHEMIN DE JACQUES	4	X
RUE ELIE LACROIX	4	X
CHEMIN DE LASVIGNES	4	X
CHEMIN DE MARTIAC	4	X
RUE DES ACACIAS	5	X
CHEMIN DE BOURGUIGNON	6	X
AVENUE DE LA CHALOSSE	7	
RUE CHANZY	7	
PLACE DES CORDELIERS	7	
ALLEE DARET	7	
RUE DUBROCA-DEPRET	7	
ROUTE DE LA FONTAINE	7	
CHEMIN DE LAYERE	7	
ALLEE NAVARRE	7	
RUE POUY-DE-GADON	7	
RUE STE-URSULE	7	
COURS ST-JACQUES	7	
PLACE ST-MARTIN	7	
RUE DE L'ANCIEN ABATTOIR	8	
IMPASSE CALMETTE	8	
RUE DU DOCTEUR CALMETTE	8	
RUE DES GABARRES	8	
PLACE DE L'HOPITAL	8	
RUE DE L'INDUSTRIE	8	
RUE D'ORGAS	8	

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



RUE D'OROPE	8	
RUE DES ALOUETTES	9	x
RUE DES CIGALES	9	x
CHEMIN DE L'ESCALOT	9	x
RUE JEAN LABARSOUQUE	9	x
IMPASSE LACAY	9	x
ROUTE D'AUDON	10	
RUE DES BATELIERS	10	x
RUE DES BOUVREUILS	10	x
CHEMIN DE LA BRETAGNE	10	x
RUE DES MULETIERS	10	x
RUE DES PALOMBES	10	x
RUE DE LA PISCINE	10	x
RUE DES RESINIERS	10	x
ROUTE DE JUNCA	11	
ROUTE DE ST-SEVER	13	
PASSAGE DU GENERAL DE GAULLE	14	
IMPASSE D'ORGAS	14	
IMPASSE DU MARCHÉ COUVERT	14	
RUE DU CHANOINE BORDES	15	
RUE DUPRAT	15	
PLACE GAMBETTA	15	
QUAI DE LA MIDOUZE	15	
RUE ST-VINCENT	15	
RUE D'ALBRET	16	
PLACE DES ARENES	16	
PLACE ARISTIDE BRIAND	16	
PLACE DE LA CALE	16	
ALLEES MARINES	16	
RUE CARNOT	17	

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



RUE DUPUY	17	
RUE JULES FERRY	17	
RUE VICTOR HUGO	17	
PLACE DU LUC	17	
RUE JEAN JAURES	18	
AVENUE DU GENERAL LECLERC	18	
CHEMIN DE LA PRABENTE	18	x
ROUTE DE LA GARE	20	x
ROUTE DE MOUNEOU	20	x
IMPASSE DU QUARTIER NEUF	21	x
ROUTE DU STADE	21	x
IMPASSE DES TOURTERELLES	21	x
RUE MARIE GELLIBERT	22	x
IMPASSE HOURITOT	22	x
ALLEE JEAN MOULIN	22	x
AVENUE LEON BLUM	23	
IMPASSE LEON BLUM	23	x
RUE DES CHARPENTIERES	23	
RUE DE HIBE	23	
RUE DES GLYCINES	24	x
RUE DES LILAS	24	x
RUE DES MIMOSAS	24	x
RUE DES ROSIERS	24	x
RUE DES TULIPES	24	x
RUE DES VIOLETTES	25	x
IMPASSE DES PRIMEVERES	26	x
RUE DES BRUYERES	27	x
RUE DES GENETS	27	x
RUE DU MUGUET	27	x
RUE DES CHEVREUILS	28	x

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



CHEMIN DE HARLAN	28	x
IMPASSE HARLAN	28	x
ROUTE DE MARITERRE	28	x
CHEMIN DU CLAOUS	36	x

Ces horaires et zones concernées sont portés à connaissance des habitants de la commune.

Il est demandé à notre conseil municipal de prendre acte de ces mesures.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Aude PARTOUCHE SEBBAN



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

